

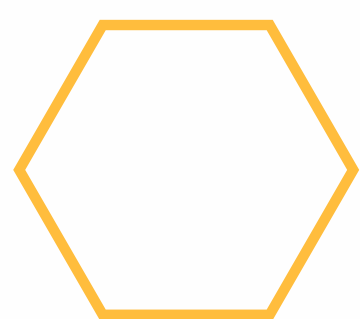


BILAN DE L'EXAMEN DU PROJET DE LOI

# CLIMAT ET RÉSILIENCE

PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

17.04.2021



**Jean-René Cazeneuve**

Député de la 1ère circonscription du Gers

Rapporteur Général du projet de loi Climat et Résilience

# SOMMAIRE

**03**

**QUELQUES MOTS**

*Retour sur les débats*

**04**

**QUELQUES CHIFFRES**

*Les chiffres clés de l'examen du projet de loi*

**07**

**LES POINTS CLÉS**

*L'essentiel des mesures du texte*

**09**

**LES AVANCÉES**

*L'enrichissement du projet de loi par nos débats*

**12**

**LA CONVENTION CITOYENNE**

*Retour sur le rôle de la convention citoyenne et le devenir de ses propositions*

**13**

**ET APRÈS ?**

*Comment assurer le suivi de notre politique écologique ?*

# QUELQUES MOTS

Tout au long de l'examen du texte, j'ai mis un point d'honneur à **veiller à l'équilibre de ce projet de loi**. Équilibre entre accompagner et contraindre, entre inciter et interdire. L'équilibre, surtout, entre accélérer notre transition écologique et soutenir le tissu économique et social de notre pays.

**Personne ne peut nier l'urgence climatique.** Le projet de loi Climat et Résilience va nous permettre d'y répondre. Il ambitionne de le faire grâce à une mobilisation collective des citoyens, des entreprises, des collectivités territoriales et de l'État.

Nous partageons tous le même objectif : **lutter contre le réchauffement climatique**. Pour autant, si notre objectif est commun, nous divergeons sur la méthode. Tout au long du débat, **la majorité a dû faire face à deux procès d'intention**.

Le premier : ce projet de loi ne serait pas assez ambitieux pour une partie de l'hémicycle. Face à **l'écologie de progrès que nous prônons**, cet "extrême-vert" souhaite un texte de rupture totale, sans se soucier des impacts économiques et sociaux. Nous refusons cette vision punitive de l'écologie qui plaide pour la décroissance et met en danger l'essor économique de nos territoires. Au contraire, **c'est par la croissance économique que nous allons financer la transition écologique**.

Le second est contraire : ce texte irait beaucoup trop loin pour l'autre moitié de l'hémicycle ! Preuve que le projet de loi fait bouger les choses, cette partie conservatrice de l'Assemblée a déposé **239 amendements de suppression** sur 43 articles du projet de loi. Un argument est revenu dans leur discours : "l'écologie d'accord, mais pas chez moi, pas maintenant." Je leur réponds que pour **réussir notre transition écologique**, nous aurons besoin de **tous les français, toutes les entreprises, toutes les collectivités territoriales**. Il n'y a que comme ça que nous y arriverons.

Face à ces deux postures caricaturales, je souligne tout de même que plus de **la moitié des articles ont été adoptés à l'unanimité** ou avec une large majorité, prouvant que notre approche de la transition écologique est convaincante.

**Ce projet de loi est ambitieux**, il porte des mesures concrètes pour tenir nos engagements internationaux et vis-à-vis des générations futures.

# QUELQUES CHIFFRES

Afin d'organiser au mieux les débats en séance du projet de loi, la Conférence des présidents de l'Assemblée Nationale a choisi de recourir au dispositif du temps législatif programmé.

Le temps législatif programmé permet de fixer à l'avance la durée de l'examen d'un texte en séance, sans limiter le droit d'amendement. Chaque groupe dispose ainsi d'un temps minimum de parole : 60 % du temps de parole a été réparti entre les groupes d'opposition par rapport à leur importance numérique, 40 % a été alloué aux groupes de la majorité selon la même règle.

Lorsqu'un groupe a épuisé son temps de parole, les amendements déposés par les députés qui en sont membres sont tout de même mis aux voix.

Un temps de parole a ainsi été attribué à chacun des groupes parlementaires, avec l'ajout d'une heure pour chaque représentant ou président de groupe :

<b>GROUPE PARLEMENTAIRE</b>	<b>TEMPS DE PAROLE</b>
<b>Les Républicains</b>	<b>10h50' + 1h</b>
<b>La République En Marche</b>	<b>9h10' + 1h</b>
<b>Socialistes et apparentés</b>	<b>4h50' + 1h</b>
<b>Libertés et Territoires</b>	<b>3h55' + 1h</b>
<b>La France Insoumise</b>	<b>3h50' + 1h</b>
<b>Gauche démocrate et républicaine</b>	<b>3h45' + 1h</b>
<b>MoDem et démocrates apparentés</b>	<b>3h35' + 1h</b>
<b>Agir ensemble</b>	<b>2h35' + 1h</b>
<b>UDI et indépendants</b>	<b>2h30' + 1h</b>
<b>Députés non-inscrits</b>	<b>0h50'</b>

# QUELQUES CHIFFRES

L'Assemblée Nationale a examiné le projet de loi Climat et Résilience du 8 au 18 mars en commission, puis du 28 mars au 17 avril en séance.

Je tenais à partager avec vous quelques chiffres essentiels sur ces débats.

	<b>EN COMMISSION</b>	<b>EN SÉANCE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>TEMPS DE DÉBAT</b>	<b>96h</b>	<b>111h57'</b>	<b>207h57'</b>
<b>NOMBRE D'AMENDEMENTS DÉPOSÉS</b>	<b>5 519</b>	<b>7 781</b>	<b>13 300</b>
<b>NOMBRE D'AMENDEMENTS EXAMINÉS</b>	<b>3 830</b>	<b>5 489</b>	<b>9 319</b>
<b>NOMBRE D'AMENDEMENTS ADOPTÉS</b>	<b>443</b>	<b>559</b>	<b>1002</b>

La durée des débats ainsi que le nombre d'amendements examinés montrent que les échanges ont été riches. La somme des amendements déposés prouve aussi que le projet de loi Climat touche à un large spectre de sujets différents. Étant donné la diversité et l'importance de ces sujets, il était crucial que chaque sensibilité soit représentée et écoutée.

Enfin, notons le nombre record d'amendements adoptés : plus de 1.000 ! Ces amendements adoptés montrent que le débat a permis d'enrichir significativement le texte. La majorité d'entre eux sont venus soit renforcer, soit ajouter des mesures qui contribuent à lutter plus efficacement contre le réchauffement climatique.

# QUELQUES CHIFFRES

Une partie importante des amendements adoptés est issue de l'opposition, notamment en séance publique : le témoignage d'échanges constructifs qui ont su dépasser les clivages politiques dans l'intérêt de notre objectif commun de lutter contre le réchauffement climatique.

RÉPARTITION	NOMBRE D'AMENDEMENTS ADOPTÉS		
	EN COMMISSION	EN SÉANCE	
<b>Opposition</b>	<b>39</b>	<b>121</b>	
<b>Majorité</b> <i>dont Rapporteurs</i>	<b>396</b> <b>299</b>	<b>414</b> <b>190</b>	
<b>Gouvernement</b>	<b>8</b>	<b>24</b>	
<b>Total</b>	<b>443</b>	<b>559</b>	<b>1002</b>

# LES POINTS CLÉS

Afin d'être **pleinement efficace dans notre lutte contre le réchauffement climatique**, le projet de loi Climat et Résilience ambitionne de **faire entrer l'écologie dans le quotidien des français**.

C'est pourquoi, épousant la trame du rapport de la Convention Citoyenne pour le Climat, il a été divisé en six parties qui comportent chacune des mesures qui agissent sur un domaine précis du quotidien.

## TITRE Ier – CONSOMMER

Les dispositions contenues dans ce titre visent à **informer, former et sensibiliser les consommateurs** notamment par la création d'un affichage environnemental sur les produits de consommation, ainsi que la mise en place de dispositifs d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Ce titre contient également des dispositions visant à **encadrer et réguler la publicité** notamment via l'interdiction de la publicité sur les énergies fossiles et l'interdiction des avions publicitaires.

Il prévoit enfin d'**accélérer le développement de la vente en vrac et de la consigne du verre**.

## TITRE II – PRODUIRE ET TRAVAILLER

Les dispositions de ce titre visent à **verdir l'économie**, notamment en veillant à la disponibilité des pièces détachées, et à **verdir la commande publique** en renforçant les clauses environnementales dans les marchés publics.

Ce titre a également pour but d'**adapter l'emploi à la transition écologique** notamment en renforçant le rôle du comité social et économique CSE dans la lutte contre le changement climatique et en incluant les acteurs de la transition écologique dans la gouvernance des formations au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

Le titre II prévoit aussi la **déclinaison des objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables au niveau régional** et l'abaissement du seuil de l'obligation pour installer du photovoltaïque ou des toits végétalisés sur les entrepôts.

# LES POINTS CLÉS

## TITRE III – SE DÉPLACER

Ce titre vise à **promouvoir les alternatives à la voiture individuelle et la transition vers un parc de véhicules plus respectueux de l'environnement** notamment via l'interdiction de la commercialisation de véhicules neufs très émetteurs.

Il prévoit aussi d'**organiser progressivement la fin du trafic aérien sur les vols intérieurs** d'ici 2025, uniquement sur les lignes où il existe une alternative bas carbone satisfaisante en prix et en temps.

## TITRE IV – SE LOGER

Le titre IV contient plusieurs dispositions relatives à la **rénovation des bâtiments**, par exemple celle de donner une assise législative aux étiquettes du DPE ou celle d'**interdire la location des passoires thermiques à compter de 2025**.

D'autres dispositions de ce titre ont vocation à **lutter contre l'artificialisation des sols** en adaptant les règles d'urbanisme. Il contient notamment un engagement national de réduction de 50% du rythme d'artificialisation dans 10 ans.

Enfin, notons l'importante **refonte du code minier** qui avait depuis trop longtemps été repoussé. Il en va de même pour la question du trait de côte sur laquelle nous avons travaillé afin de **préserver nos littoraux**.

## TITRE V – SE NOURRIR

Ce titre comprend plusieurs dispositions qui visent à **soutenir une alimentation peu émettrice de gaz à effet de serre**, qui soit **saine et durable** avec la promotion de produits bio et locaux. Il vise également à diminuer l'émission de gaz à effet de serre dans l'agriculture, notamment par le **développement de l'agroécologie**.

## TITRE VI – RENFORCER LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de ce titre est de créer un délit de **mise en danger de l'environnement** et d'en alourdir les peines encourues, ainsi que de **créer le délit d'écocide** (pollution délibérée de l'air, des eaux, ou des sols par abandon de déchets).



# LES AVANCÉES

Nous l'avons dit, plus de 1.000 amendements ont été adoptés durant l'étude de ce projet de loi - un record !

Les débats ont permis d'aller plus loin sur bon nombre d'articles du projet de loi. Nous y avons inscrit **de nouvelles mesures qui renforcent notre lutte contre le dérèglement climatique**. Parmi celles-ci, quelques-unes me semblent particulièrement significatives de l'ambition de cette loi :

- Sur l'article 1, nous avons adopté une série d'amendements permettant d'**aller plus loin sur l'affichage environnemental**, notamment **dans le secteur du textile d'habillement**. Celui-ci sera prioritaire quant à la mise en place de l'affichage environnemental, qui sera renforcé afin de valoriser les produits fabriqués à 100% en France.
- A l'article 2, nous avons **ajouté les enjeux sanitaires, la sobriété numérique et le respect du vivant** dans le programme de l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Sur l'article 11, nous avons transformé en commission l'objectif programmatique de 20% de surface de vente consacré au vrac dans les grandes surfaces en une **obligation**.
- Pour l'article 15, nous avons **ajouté** aux critères environnementaux **les critères sociaux dans les conditions d'exécution d'un marché public**. Nous avons également élargi la portée de cet article aux contrats de concession, verdissant les 200 Md € de la commande publique en rendant obligatoire l'intégration de critères environnementaux.
- En commission, nos travaux ont abouti à la **création d'un article 19 bis visant à protéger les ressources en eau stratégiques**, qui nous permettra de préserver les ressources en eau nécessaires à l'alimentation des populations actuelles et futures.
- A l'article 22, nous avons **renforcé la cohérence de la déclinaison des objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables au niveau régional** en créant, par exemple, un comité régional de l'énergie placé auprès du président du conseil régional et du préfet de région.

# LES AVANCÉES

- Sur l'article 24 visant à renforcer l'obligation d'installer du photovoltaïque ou des toits végétalisés, nous l'avons **étendue** à toute construction de **locaux à usage de bureaux** de plus de 1.000m<sup>2</sup>, ainsi qu'aux travaux **d'extension ou de rénovation** lourdes de ces bâtiments.
- A l'article 25, nous sommes allés plus loin sur l'interdiction de la commercialisation des véhicules neufs à énergie fossile, en **élargissant aux poids lourds, autobus et autocars** neufs.
- Nous avons également pris une série de mesures favorisant le développement de l'utilisation du vélo. A l'article 25 bis qui veut favoriser le **report modal vers des transports moins polluants** nous avons élargi les champs d'utilisation de la **prime à la conversion** pour l'achat de "solutions de mobilité vertueuses" dont le vélo. Nous avons aussi **étendu le champ des plans de mobilité** en intégrant la mise en place de stationnements sécurisés pour les vélos dans les parkings relais à l'article 26.
- Les travaux en commission ont donné lieu à une série de nouveaux articles après l'article 39 visant à **renforcer le Diagnostic de Performance Énergétique**. Nous avons notamment défini la rénovation performante et inséré l'évaluation de la qualité de l'air intérieur dans le DPE.
- Pour l'article 42, inscrivant **l'interdiction de la location des passoires thermiques**, nous avons fixé en séance **une trajectoire ambitieuse** : le niveau de performance d'un logement décent sera ainsi compris entre la classe A et F à compter de 2025, puis n'ira que jusqu'à la classe E en 2028, et à la classe D en 2034.
- Entre la commission et la séance, nous avons pu nous appuyer sur le **rapport Sichel**. La mission Sichel visait à formuler des propositions pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés. Il a notamment mis en avant la nécessité de créer un "**accompagnateur de la rénovation**" agréé par l'État. Sur la base de ces travaux, nous sommes **allés plus loin dans le déploiement d'un réseau harmonisé de guichets uniques**, précisant notamment qu'ils pourront apporter des informations et conseils de nature juridique.

# LES AVANCÉES

- Le rapport Sichel a également mis en avant le dispositif de "prêt avance mutation" (PAM) qui existe déjà dans la loi. Ce dispositif d'aide financière aux travaux de rénovation énergétique n'était pas opérant. C'est pourquoi, par amendement après l'article 43, nous avons voté un **élargissement du périmètre des garanties** susceptibles d'être accordées par le fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE). Cette garantie sera accessible sous condition de ressources afin d'aider au mieux les ménages ayant des difficultés d'accès au crédit.
- A l'article 45 quater nous avons, en séance, **inscrit l'obligation pour les collectivités locales** les plus importantes ou les EPCI d'**élaborer une stratégie pluriannuelle de réduction de la consommation énergétique** de leur patrimoine immobilier à usage tertiaire.
- L'article 59 a été le sujet de longs débats sur le choix végétarien quotidien dans la restauration collective publique. Nous avons **généralisé l'obligation d'un menu végétarien hebdomadaire** en restauration collective scolaire et universitaire. Nous avons aussi **généralisé le menu végétarien au choix** pour les administrations, établissements publics et entreprises publiques dès le 1er janvier 2023.
- A l'article 60, nous avons ajouté la prise en compte des critères de fraîcheur et de **respect de la saisonnalité des produits** dans les critères de marchés publics pour la restauration collective.
- Après l'article 66 bis, nous avons imposé aux magasins de plus de 400m2 qui commercialisent des denrées alimentaires d'afficher une **information** aux consommateurs **sur la saisonnalité des fruits et légumes**, afin qu'ils identifient quels sont les produits de saison.
- Pour l'article 68 qui définit le délit d'écocide, nous avons **renforcé les sanctions** applicables à certaines comportements délictueux en définissant une liste de délits qui sont considérés, au regard de la récidive, comme une même infraction.
- Enfin, nos discussions en séance ont donné lieu à l'**élargissement du champ du référé pénal spécial** à l'article 70.

# LA CONVENTION CITOYENNE

L'expérience de la Convention Citoyenne pour le Climat a été une superbe occasion de régénérer notre démocratie. Le fait qu'une loi aussi importante soit directement inspirée de nos concitoyens est un exemple unique dans l'histoire de la cinquième République.

Je salue le travail accompli par les 150 français tirés au sort qui a abouti à 149 propositions pour lutter contre le dérèglement climatique.

Trois d'entre elles ont fait l'objet d'un joker du Président de la République. Les 146 autres ont toutes été prises en compte, pour certaines dans plusieurs textes à la fois :

- **38** d'entre elles sont dans le **plan de relance** et les **lois de finances**
- **23** d'entre elles relèvent d'**accords internationaux** ou **européens**
- **55** dépendent du **domaine réglementaire**, et font l'objet de décrets ou d'autres actions.
- **46** de leurs propositions sont **dans la loi Climat et Résilience**.

Nous sommes pleinement conscients de la valeur du travail de la Convention Citoyenne pour le Climat. Nos oppositions, de gauche comme de droite, ont parfois remis en question sa légitimité, par exemple la nuit du 10 avril où le PS et les LR ont demandé les noms et déclarations d'intérêts des 150 conventionnaires, sous-entendant l'existence d'un trucage quelconque.

Loin de remettre en question la légitimité de la Convention Citoyenne, nous avons auditionné les conventionnaires et **nous nous sommes pleinement appuyés sur leurs travaux allant même plus loin qu'eux sur plusieurs mesures**. Nous avons par exemple **intégré** le respect du vivant dans l'éducation au développement durable, ou encore **interdit** les emballages en polymères. Nous avons **renforcé** l'adaptabilité des forêts au changement climatique et **sécurisé** les ressources naturelles en eau potable. Nous sommes aussi allés **plus loin sur la commande publique** avec, à l'article 15, l'élargissement aux concessions de service public des considérations environnementales dans les conditions d'exécution et les critères d'attribution. Du côté du code minier, également, nous avons **considérablement renforcé** la protection des intérêts environnementaux par rapport à ce qui était prévu par la Convention Citoyenne.

# ET APRÈS ?

Ce projet de loi porte des mesures très ambitieuses qui vont **transformer notre société et nos habitudes**. Parce que ces transformations prennent du temps, il nous a semblé primordial d'en contrôler l'avancée.

C'est pourquoi nous avons, avec Laurence Maillart-Méhaignerie, présidente de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi, déposé un amendement en commission relatif à l'**évaluation de notre action climatique**. Nous avons réécrit cet amendement pour la séance en le rendant plus ambitieux et en le partageant avec les différents groupes de la majorité comme de l'opposition.

Cet amendement met en place **les outils nécessaires pour permettre au Parlement d'exercer sa mission d'évaluation des actions du Gouvernement**, tout en consacrant le rôle essentiel des collectivités territoriales et des filières économiques qui devront s'engager sur leur trajectoire bas carbone afin d'**atteindre nos objectifs climatiques**.

Le titre VII créé par cet amendement permet donc d'**élargir la portée de cette loi** et de la rendre davantage concrète. Il permettra d'inscrire les dispositions de cette loi dans la durée grâce à un **suivi rigoureux par le Parlement de l'application des mesures du projet de loi Climat et Résilience**, et plus largement de toute notre action climatique.

**Contact Presse**

Jérôme Paoli

06.24.52.05.87

[jean-rene.cazeneuve@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-rene.cazeneuve@assemblee-nationale.fr)